



**DES SOLUTIONS
EXISTENT
POUR CONCILIER
CANCER
& EMPLOI**

Une production réalisée à l'occasion de la journée mondiale contre le cancer le 4 février dans le cadre du réseau des référents handicap animé par l'  agefiph

activ box
SENSIBILISATION & HANDICAP

SOMMAIRE

- 3** QUELQUES CHIFFRES CLÉS EN FRANCE
- 4** QU'EST-CE QUE LE CANCER ?
- 6** FOCUS SUR LE DÉPISTAGE
- 7** ET AU TRAVAIL ALORS ?
- 8** CANCER ET HANDICAP, UNE RÉALITÉ !
- 9** JE SUIS CONCERNÉ, QUE PUIS-JE FAIRE ?
- 10** ET CONCRÈTEMENT, À QUOI VA ME SERVIR MA RQTH ?
- 11** DES AMÉNAGEMENTS PEUVENT ÊTRE MIS EN PLACE
- 13** 4 CLEFS WECARE@WORK POUR CONCILIER CANCER ET TRAVAIL
- 14** COMMENT COLLABORER AVEC UN COLLÈGUE CONCERNÉ PAR UN CANCER ?

**DES SOLUTIONS EXISTENT
POUR CONCILIER
CANCER & EMPLOI**

QUELQUES CHIFFRES CLÉS EN FRANCE



Près de
400 000

nouveaux cas de cancer
diagnostiqués chaque année.



On estime à
157 000

le nombre de décès annuels
liés au cancer.



3 000 000

de personnes ont eu un cancer
et sont en vie.

QU'EST-CE QUE LE CANCER ?

Le cancer est une maladie causée par la transformation de cellules qui se dérèglent, prolifèrent, et forment une masse appelée « tumeur maligne ». Les cellules cancéreuses peuvent migrer et envahir les tissus voisins, formant de nouvelles tumeurs : les métastases.

Chaque jour en France, plus de 1 000 nouveaux cas sont diagnostiqués.

Depuis 30 ans, ce chiffre ne cesse de progresser. En cause : le vieillissement de la population et l'amélioration des diagnostics.



LES CANCERS

On regroupe derrière le terme « cancer » une centaine de maladies différentes et un grand nombre de sous-catégories. **Chaque organe et type de cellule peut ainsi être à l'origine d'une tumeur cancéreuse.**

LES CANCERS LES PLUS FRÉQUENTS



Chez les femmes,

le cancer du sein

58 459

cas diagnostiqués en France en 2018



Chez les hommes,

le cancer de la prostate

52 500

cas diagnostiqués en France en 2018

QU'EST-CE QUE LE CANCER ?

LES FACTEURS DE RISQUES

Les causes des cancers sont généralement mal connues. Néanmoins, un certain nombre de comportements, d'habitudes et de facteurs environnementaux peuvent augmenter le risque de développer un cancer.



- **Des facteurs liés aux modes de vie** : tabac, alimentation, alcool, surpoids et obésité, manque d'activité physique, ...
- **Des facteurs liés à l'environnement** : pollution de l'air, ondes électromagnétiques, exposition prolongée au soleil (UV), ...
- **Des facteurs liés à chaque individu** : l'âge, les hormones, l'hérédité, les traitements, les maladies auto-immunes ...

Focus rémission VS guérison

Aujourd'hui, grâce aux progrès de la médecine, environ 60 % des personnes atteintes d'un cancer en guérissent. Selon le type de cancer, le taux de survie peut varier. Pourtant, même après la guérison, les conséquences de la maladie peuvent perdurer une fois celle-ci disparue.

Il est important de distinguer la rémission de la guérison.



Un patient est dit « en rémission » lorsqu'on ne décèle plus aucune cellule cancéreuse dans son organisme.



On parle de guérison après un délai supplémentaire de 3 ou 5 ans, en fonction du type de cancer.



La récurrence ou rechute désigne la réapparition de cellules cancéreuses après une période de rémission, qui peut avoir duré de quelques mois à plusieurs années.

FOCUS SUR LE DÉPISTAGE

POURQUOI SE FAIRE DÉPISTER ?

Le dépistage permet de diagnostiquer certains cancers, avant l'apparition des symptômes. **Cela permet de mieux pouvoir le soigner, mais aussi de limiter les séquelles liées aux traitements.**

Plus un cancer est découvert tôt, plus les chances de guérison sont importantes !

LES DÉPISTAGES LES PLUS COURANTS



- **Le dépistage du cancer du sein** est recommandé tous les ans par palpation dès 25 ans.



- **Le dépistage du cancer du col de l'utérus** est recommandé régulièrement à partir de 25 ans.



- **Le dépistage du cancer de la prostate** est à effectuer à partir de 50 ans.



- **Le dépistage du cancer colorectal** s'adresse aux femmes et aux hommes, à partir de 50 ans.



- **Le dépistage des cancers de la peau** est réalisé lors d'un examen de la peau par un professionnel de santé.

ET AU TRAVAIL ALORS ?

Chaque année, près de 400 000 personnes apprennent qu'elles ont un cancer, et parmi elles, 160 000 sont en emploi au moment du diagnostic.

Les politiques de prévention et les progrès des traitements permettent à de plus en plus de personnes de guérir du cancer. Pourtant, même guéri, un cancer peut continuer à avoir des conséquences au travail.

Mettre en œuvre les solutions pour concilier cancer et emploi est donc une priorité.

CONCILIER CANCER ET ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ?

Bonne nouvelle, la prise en compte au travail des conséquences de la maladie et des traitements permet de limiter les risques de perte d'emploi. Aujourd'hui, 70 % des personnes en emploi au moment où un cancer a été diagnostiqué le sont toujours deux ans plus tard.

Pour les malades, quand cela est possible et souhaité, le maintien d'une activité professionnelle pendant le parcours de soins, participe à l'amélioration de la qualité de vie.

Une concertation entre la personne malade, l'employeur, son médecin et le médecin du travail permet de trouver la solution la mieux adaptée.

CANCER ET HANDICAP, UNE RÉALITÉ !

La maladie et ses traitements provoquent de nombreux symptômes, variables selon le type de cancer et leur stade de développement. Dans certains cas, les conséquences sont durables, même après la guérison.



- Fatigue physique
- Douleurs musculaires
- Affections cardiaques
- Lésions pulmonaires
- Perte auditive
- Cataracte
- Perte de mobilité
- Ostéoporose
- Déficience du système immunitaire
- Perte de mémoire
- Difficultés de concentration

La rémission ou la guérison d'un cancer n'est malheureusement pas toujours synonyme d'un retour à la « vie d'avant ».

Les conséquences cognitives, psychologiques et physiques de la maladie et de ses traitements peuvent avoir des répercussions importantes sur la vie personnelle et professionnelle. Afin de les prendre en compte, les personnes concernées peuvent bénéficier d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

JE SUIS CONCERNÉ, QUE PUIS-JE FAIRE ?

Si vous êtes ou avez été concerné par un cancer, qui a des répercussions importantes sur votre activité professionnelle, vous pouvez demander le statut de « travailleur handicapé ».



Vous devez engager une démarche de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).



Retirez le dossier auprès de la MDPH.



Remplissez-le avec votre médecin traitant.



Puis déposez-le auprès de la MDPH.



Vous pouvez transmettre le récépissé de votre demande à votre employeur en attendant votre RQTH officielle.

« Est considérée comme travailleur handicapé (...) toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions (...) ».

Art. L5213-1 du code du travail

**Cette démarche est
totalement personnelle
et confidentielle**

ET CONCRÈTEMENT, À QUOI VA ME SERVIR MA RQTH ?

Vous pouvez communiquer votre statut de travailleur handicapé au médecin du travail et au référent handicap de votre entreprise.

La prise en compte de votre statut dans l'entreprise vous permet de bénéficier d'un ensemble de droits, d'aides et de services et notamment la possibilité de bénéficier de l'aménagement de votre poste pour compenser votre handicap.



Avec le référent handicap de l'entreprise et le médecin du travail, vous pouvez solliciter l'Agefiph et le Cap Emploi dans votre région pour identifier et mettre en œuvre les solutions qui vous permettront de compenser votre handicap à votre poste.



De quels types de services et d'aides financières, vous et votre employeur pouvez bénéficier ?

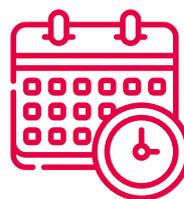
Des aides financières et des conseils de spécialistes pour aménager votre situation de travail à votre retour dans l'entreprise mais également à l'avenir si votre poste évoluait ou si votre handicap s'aggravait.

DES AMÉNAGEMENTS PEUVENT ÊTRE MIS EN PLACE

L'aménagement du poste et de l'environnement de travail a pour objectif de permettre la poursuite de l'activité professionnelle pendant et après le traitement d'un cancer. Le choix de continuer à travailler appartient à chacun, selon ses propres capacités, le stade de la maladie, la difficulté des traitements et sous réserve de validation par votre médecin et le médecin du travail.

Comment concilier cancer, traitement et emploi ?

Les aménagements organisationnels comme l'aménagement des horaires ou du temps de travail sont des solutions permettant de concilier le travail avec des rendez-vous médicaux et les conséquences de traitements.



Focus

le temps partiel thérapeutique

Ce temps partiel, prescrit par le médecin traitant, est subordonné à l'accord du médecin du travail, de l'employeur et du médecin conseil de l'assurance maladie. C'est un aménagement temporaire de la durée de travail qui permet une reprise progressive.

DES AMÉNAGEMENTS PEUVENT ÊTRE MIS EN PLACE

Y compris après une rémission, les séquelles du cancer peuvent s'avérer être très contraignantes et avoir des conséquences sur l'emploi.

Des aménagements techniques comme du mobilier de bureau adapté ou des aides à la manutentions peuvent permettre de compenser le handicap.

L'identification des contraintes liées aux conséquences de la maladie, la recherche et la mise en œuvre d'aménagements techniques ou organisationnels peuvent nécessiter du temps. Afin que le retour dans l'emploi se passe bien, il est souhaitable de l'anticiper au maximum pour bien le préparer. Sans attendre la fin de l'arrêt de travail, il est important de tenir informé l'employeur de la situation. Il est également possible de solliciter un rendez-vous avec le médecin du travail pour une visite de pré-reprise.



4 CLEFS **WECARE@WORK** POUR CONCILIER CANCER ET TRAVAIL



Gardez le lien

La réussite de votre retour au travail dépend en grande partie du lien que vous aurez conservé avec l'entreprise durant l'arrêt de travail. **Conserver des relations avec votre responsable ou vos collègues est une solution pour vous sentir moins perdu à votre retour.**



Soyez acteurs

Bénéficier d'aides et de soutiens pour reprendre votre travail implique que vous osiez aborder sereinement les conséquences de votre maladie, poser des questions, exprimer vos besoins, vos émotions...



Pensez RQTH

Face aux conséquences durables de la maladie, c'est LA clef qui peut vous aider.



Partagez votre expérience !

Elle est précieuse pour celles et ceux qui demain seront malheureusement confrontés à un cancer et plus généralement qui se trouveront en situation de handicap. N'hésitez pas à partager vos difficultés et les solutions que vous avez trouvées au travail et ailleurs !

Et si vous avez des questions pour mieux concilier maladie et travail, n'hésitez pas à solliciter la ligne téléphonique gratuite ALLO Alex.

COMMENT COLLABORER AVEC UN COLLÈGUE CONCERNÉ PAR UN CANCER ?

Parler de la maladie, ou ne pas l'évoquer... Aborder la question frontalement, ou faire comme si de rien n'était...

Les attentes vis-à-vis de l'entourage professionnel sont variables d'une personne à l'autre. Il est important d'en tenir compte. Certaines choisissent d'en parler le moins possible, d'autres au contraire attendent soutien et réconfort.

Dans tous les cas, il faut garder à l'esprit qu'il n'est pas possible de savoir comment se sent la personne concernée et éviter les phrases du type «Je sais ce que tu ressens, ma tante/mon voisin a eu la même chose...»



VOICI NÉANMOINS QUELQUE CONSEILS À CONNAÎTRE ET À APPLIQUER :

- Reconnaître que quelque chose a changé puis se poser ensemble la question « Comment va-t-on s'organiser pour tenir compte de ces changements ? ».
- Faire preuve de compassion par des mots comme « Je suis désolé de ce qui t'arrive ».
- Admettre simplement que l'on ne sait pas comment réagir, tout en affirmant sa présence et sa disponibilité au travers d'une phrase comme « Je ne sais ni ce que je dois dire, ni comment je dois le dire, mais je suis là pour toi. ».
- Éviter de mettre la maladie au cœur des conversations quotidiennes.
- Rester naturel et ne pas se mettre la pression pour incarner le collègue parfait !



activ box

SENSIBILISATION & HANDICAP

Retrouvez plus d'informations sur le site

www.agefiph.fr



Découvrez le témoignage vidéo de Bristol-Myers Squibb

«Un accompagnement sur-mesure pour les salariés atteints de cancer»



Retrouvez 700 témoignages d'entreprises et de personnes handicapées
sur le site agefiph.fr



Retrouvez les documents de référence sur l'emploi et le handicap
dans le **centre de ressources** du site agefiph.fr